



## PASSEPORTS ET CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ BIOMÉTRIQUES

### Vous souhaitez renouveler votre pièce d'Identité.

#### La démarche est la suivante :

1. **Effectuer une pré-demande en ligne** sur le site de l'ANTS :  
<https://moncompte.ants.gouv.fr/connexion> et **imprimer le récapitulatif de la pré-demande**  
**Consignes à respecter lors de la pré-demande :**  
Indiquer tous vos prénoms dans l'ordre exact. Les prénoms doivent être séparés par des virgules, aucun espace ne doit être inséré ni entre les virgules, ni entre les tirets d'un prénom composé. A l'identique, la filiation des parents doit comporter tous les prénoms.
2. **Prendre rdv par internet dans une Mairie de votre département équipées d'un dispositif de recueil d'empreintes. Bien emmener les Documents en Mairie , ils vous seront demandés le jour du rdv.**



**Si vous souhaitez être accompagné par les agents France Services (04 77 94 25 67) pour effectuer votre Pré-demande de CNI en ligne, voici les pièces à fournir à France Services :**

#### Pour un renouvellement de Carte National d'Identité

- Copie Recto Verso de votre Carte d'identité
- Date de naissance et Commune de naissance de vos Parents
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois (qui doit être à la bonne adresse – attention au nouvel adressage) : avis d'imposition, facture d'électricité, de gaz...
- Numéro de téléphone portable
- Votre adresse mail (mot de passe de l'adresse mail si vous ne lisez pas vos mails sur votre téléphone portable)
- 

#### En cas de perte ou vol :

- La **Déclaration de perte** ou vol : formulaire cerfa n°14011
- **Timbre fiscal 25 euros** (ou Carte Bancaire + Smartphone pour achat en ligne lors de la démarche à France Services)

**Vous trouverez la liste des pièces à fournir selon votre situation via les liens suivants :**

**Carte nationale d'identité :** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

**Passeport :** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

## Pièces à fournir - Carte nationale d'identité

### Carte nationale d'identité pour une **personne majeure** **VALIDITÉ 10 ANS**

#### **ORIGINAUX UNIQUEMENT**

- Votre pré-demande imprimée (avec le numéro de pré-demande et QR code) (faire votre pré-demande sur <https://ants.gouv.fr/>)
- L'acte de naissance est obligatoire pour toute première demande de titre sécurisé.***
- En cas de renouvellement, votre carte nationale d'identité
- 1 photo d'identité conforme **de moins de 6 mois et qui n'a pas été utilisée pour un autre document d'identité -sous peine de refus-** (tête nue, sans lunettes, bouche fermée, regarder l'objectif, sur fond clair et uni format 35x45mm) (ne pas découper la photo à l'avance)
- Un justificatif de domicile **de moins de 6 mois** (avis d'imposition ou non-imposition, facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable, quittance de loyer d'agence ou bailleurs sociaux, taxe ou attestation d'assurance d'habitation)
- Copie d'acte de mariage/décès : Pour toute modification de l'état matrimonial (mariage ou décès du conjoint) et de moins de 3 mois.

#### **PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE L'INTÉRESSÉ POUR LE DEPOT DU DOSSIER ET LE RETRAIT DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**

### Carte nationale d'identité pour une **personne mineure** **VALIDITÉ 10 ANS**

#### **ORIGINAUX UNIQUEMENT**

- Votre pré-demande imprimée (avec le numéro de pré-demande et QR code) (faire votre pré-demande sur <https://ants.gouv.fr/>)
- L'acte de naissance est obligatoire pour toute première demande de titre sécurisé.***
- En cas de renouvellement, la carte nationale d'identité du mineur
- Le livret de famille des parents tenu à jour : pour justifier la filiation de l'enfant lors d'un renouvellement
- En cas de divorce ou séparation l'original du jugement
- Une pièce d'identité du responsable légal (CNI, passeport français)
- 1 photo d'identité conforme **de moins de 6 mois et qui n'a pas été utilisée pour un autre document d'identité -sous peine de refus-** (tête nue, sans lunettes, bouche fermée, regarder l'objectif, sur fond clair et uni format 35x45mm) (ne pas découper la photo à l'avance)
- Un justificatif de domicile **de moins de 6 mois** des parents (avis d'imposition ou non-imposition, facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable, quittance de loyer d'agence ou de bailleurs sociaux, taxe ou attestation d'assurance d'habitation)
- Une attestation parentale complétée par le parent absent + la pièce d'identité de celui-ci**

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU MINEUR ET DU REPRÉSENTANT LÉGAL POUR LE DÉPÔT DU  
DOSSIER ET LE RETRAIT DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pièces à fournir - Passeport

Passeport pour une **personne majeure**  
**VALIDITÉ 10 ANS**

**ORIGINAUX UNIQUEMENT**

- Votre pré-demande imprimée (avec le numéro de pré-demande et QR code) (faire votre pré-demande sur <https://ants.gouv.fr/>)
- L'acte de naissance est obligatoire pour toute première demande de titre sécurisé. Si vous possédez déjà un titre sécurisé, l'acte de naissance n'est pas nécessaire dans le cas où vous connaissez l'état civil exact de vos parents.***
- En cas d'un renouvellement, le passeport périmé
- La carte nationale d'identité périmée ou non
- Le livret de famille tenu à jour
- Timbre fiscal de 86€ à acheter en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> , bureau de tabac ou Trésorerie
- 1 photo d'identité conforme **de moins de 6 mois et qui n'a pas été utilisée pour un autre document d'identité -sous peine de refus-** (tête nue, sans lunettes, bouche fermée, regarder l'objectif, sur fond clair et uni format 35x45mm) (ne pas découper la photo à l'avance)
- Un justificatif de domicile **de moins de 6 mois** (avis d'imposition ou non-imposition, facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable, quittance de loyer d'agence ou de bailleurs sociaux, taxe ou attestation d'assurance d'habitation)

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE L'INTÉRESSÉ POUR LE DÉPÔT DU DOSSIER  
ET LE RETRAIT DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Passeport pour une **personne mineure**  
**VALIDITÉ 5 ANS**

**ORIGINAUX UNIQUEMENT**

- Votre pré-demande imprimée (avec le numéro de pré-demande et QR code) (faire votre pré-demande sur <https://ants.gouv.fr/>)
- L'acte de naissance est obligatoire pour toute première demande de titre sécurisé.***
- Formulaire disponible sur <https://ants.gouv.fr/> (pré-demande)
- La carte nationale d'identité périmée ou non
- En cas de renouvellement, le passeport périmé du mineur

- ☐ Le livret de famille des parents tenu à jour : pour justifier la filiation de l'enfant lors d'un renouvellement
- ☐ En cas de divorce ou séparation l'original du jugement
- ☐ Une pièce d'identité du responsable légal (CNI, passeport français)
- ☐ Timbre fiscal de 17€ (jusqu'à 14 ans) ou 42€ (15 ans à 17 ans) à acheter en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> , bureau de tabac ou Trésorerie)
- ☐ 1 photo d'identité conforme **de moins de 6 mois et qui n'a pas été utilisée pour un autre document d'identité -sous peine de refus-** (tête nue, sans lunettes, bouche fermée, regarder l'objectif, sur fond clair et uni format 35x45mm) (ne pas découper la photo à l'avance)
- ☐ Un justificatif de domicile de moins de 6 mois des parents (avis d'imposition ou non-imposition, facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable, quittance de loyer d'agence ou de bailleurs sociaux, taxe ou attestation d'assurance d'habitation)
- ☐ Une attestation parentale complétée par le parent absent + la pièce d'identité de celui-ci

## PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU MINEUR ET DU REPRÉSENTANT LÉGAL POUR LE DÉPÔT DU DOSSIER ET LE RETRAIT DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

### Cas particuliers :

- ✓ Personnes hébergées (y compris enfant majeur habitant chez ses parents) :

Fournir une attestation d'hébergement fait par l'hébergeant un justificatif de domicile de l'hébergeant et la carte d'identité de l'hébergeant.

- ✓ Adjonction du nom d'usage :

- Si ajout d'un nom « Epouse » ou « Epoux » : fournir l'acte de mariage de moins de 3 mois
- Si ajout d'un nom « Veuve » ou « Veuf » : fournir l'acte de décès de l'épouse ou époux

- ✓ Parents divorcés et garde alternée :

En cas de séparation des parents, le jugement de divorce doit être fourni. Si aucun jugement n'a été prononcé ou si les parents se sont organisés à l'amiable, une attestation sur l'honneur (précisant les modalités de garde) signée des deux parents devra être transmise ; accompagnée de la copie de la carte d'identité du parent absent.

En cas de garde alternée, un justificatif de domicile pour les deux parents doit être fourni ainsi que la photocopie de la carte d'identité du parent absent au moment du rendez-vous.

- ✓ Jugement intégral original :

Il devra être présenté en cas de divorce, tutelle, ou curatelle.

- ✓ Carte d'identité perdue entre la demande et le retrait :

Faire une déclaration de perte et joindre 25€ de timbre fiscal.

- ✓ Personnes devenues françaises :

Fournir un justificatif de nationalité pour les cas d'une 1ère demande, ou si pas de CNI valide

- ✓ En cas de perte ou de vol du titre d'identité :

A fournir lors du rendez-vous en mairie :

- La déclaration de perte (Mairie), ou de vol (Gendarmerie)
- Une preuve d'identité (passeport, CNI ou acte de naissance)
- Timbre fiscal